

Relations entre le SCN et le SEEA : quelles perspectives à long terme ?

André Vanoli

Pour prendre en compte, dans une optique de comptabilité nationale, les relations entre l'Economie et la Nature , on peut penser à trois types de projet :

- 1.compléter la représentation de l'Economie donnée par le SCN / SEC - Cadre ou système central¹ par des grandeurs représentatives des relations Economie - Nature
- 2.élaborer une représentation comptable de la Nature et à partir de celle - ci des grandeurs représentatives des relations Economie - Nature
- 3.proposer une représentation comptable vraiment intégrée de l'Economie et de la Nature

Centrée sur les relations Economie - Nature, l'optique ci - dessus, qui peut être qualifiée d'écologique, est moins large que ce qui est habituellement couvert lorsque l'on parle d'environnement. En effet elle ne couvre pas les relations Economie - Economie ou, pour être plus précis, Agents économiques - Agents économiques qui peuvent être liées aux relations Economie - Nature, parfois de manière très ténues.

Ceci conduit à énoncer un quatrième type de projet, à titre complémentaire :

- 4.couvrir ou non les relations Agents économiques - Agents économiques liées aux relations Economie - Nature

Le plan de cette note va suivre cette liste.

1. COMPLETER LA REPRESENTATION DE L' ECONOMIE DU SCN

Ceci était manifestement l'objectif du SEEA 1993 . Il proposait la définition et la mesure , de diverses manières, d'un Produit intérieur net ajusté pour l'environnement en valeur nominale, l'ajustement concernant principalement l'extraction de ressources naturelles et la dégradation d'actifs naturels. Ceci était proposé, dans un premier temps, dans un système de comptes satellites du SCN. Mais l'intention des promoteurs du SEEA était bien qu' après une période expérimentale, l'agrégat de la production (PIB ou PIN) soit modifié dans le SCN lui-même.

Cela n'a pas été le cas. Procéder, pour la dégradation de la Nature, à un ajustement comptable statique ex post représentant une sorte d'internalisation artificielle des coûts environnementaux non marchands, toutes choses égales par ailleurs, a été très largement jugé inadéquat. En effet leur internalisation effective modifierait les prix relatifs et donc ferait bouger à la fois le système des prix et celui des quantités. Les prendre en compte dans un ajustement statique ex post de la valeur ajoutée de l'économie, toutes choses égales par ailleurs, n'est pas acceptable. La simulation des mouvements d'une économie soumise au respect de normes environnementales et donc à l'internationalisation de coûts environnementaux relève d'exercices de modélisation.

¹ Pour alléger le texte, je dirai seulement SCN pour viser le SCN / SEC - Cadre ou système central

En revanche le volume 1 du SEEA 2012 , adopté comme norme statistique recommandée par les Nations - Unies, contient pour l'extraction de ressources naturelles marchandes une solution qui, pour n'être pas à mes yeux la meilleure, représente cependant un progrès par rapport au SCN actuel. Dans le cas le plus simple, celui des ressources naturelles marchandes non renouvelables, il est prévu d'inscrire un ajustement de la valeur ajoutée nette et donc du PIN au titre de l'épuisement (« depletion » en anglais) de la ressource mesuré par l'essentiel de la rente. Il est donc possible, sinon probable, que l'introduction de ce nouveau traitement dans le SCN soit proposée lors de la prochaine révision de celui - ci. Cet ajustement a été conçu comme une consommation de capital fixe additionnelle. Il serait de beaucoup préférable de traiter les quantités extraites comme la cession d'une tranche d'un actif détenu sous forme de stock (le gisement) de ressources naturelles. Une conséquence notable de cette solution alternative serait que le PIB lui - même du pays bénéficiant de la détention des ressources naturelles extraites serait réduit et pas seulement son PIN.

Le volume 1 du SEEA 2012 n'a pas traité de la dégradation des actifs naturels. Le problème sera examiné pendant la préparation en cours du volume 2 (voir la seconde partie de la présente note).

En ce qui concerne la dégradation d'actifs naturels due aux activités économiques, j'ai moi - même proposé une solution que j'ai élaborée au cours des dernières années après l'avoir brièvement suggérée dans un article de 1995,

Cette dégradation des actifs naturels est considérée du côté (pour ne pas dire « du point de vue ») de la Nature elle - même, et non de celui des agents économiques qui peuvent en pâtir. Elle est à mesurer essentiellement, soit par les coûts d'évitement ou d'abstention qui auraient permis ou pourraient permettre d'éviter la dégradation de ces actifs, soit par les coûts nécessaires à leur restauration. Ces coûts sont considérés comme des « coûts écologiques non payés » par les activités économiques qui sont à l'origine des dégradations. Dans ma proposition, ces coûts écologiques non payés sont ajoutés aux coûts économiques payés par la demande finale résidente (c'est - à - dire celle des comptes nationaux) pour obtenir la valeur de celle - ci aux coûts totaux. Comme les comptes de production et de revenu du SCN ne sont par ailleurs pas modifiés - les coûts non payés n'étant pas internalisés (je laisse de côté ici la question de l'extraction abordée plus haut) - , la valeur plus élevée attribuée à la demande finale se traduit, à revenu disponible économique inchangé, par une épargne réduite d'un montant équivalent à celui des coûts écologiques non payés. Les comptes de l'Economie sont alors rééquilibrés par un transfert en capital (involontaire) de la Nature à l'Economie. Ces enregistrements montrent bien que nous consommons une partie de la Nature.

Pour être complètement explicite, cette représentation comptable modifiée traite l'Economie et la Nature comme deux entités distinctes à l'intérieur d'une super - entité Planète, alors que le SEEA, comme beaucoup d'autres outils fait de la Nature une partie de l'Economie.

La représentation comptable ci - dessus a été conçue directement pour le cadre central du SCN. Elle aurait pu être imaginée dans le contexte du SEEA. Rien n'empêche, me semble - t - il qu'elle puisse être reprise par celui - ci. Il faut bien percevoir que cette représentation comptable n'implique pas une sorte d'internalisation statique ex post subreptice des coûts écologiques concernés qui tomberait sous les mêmes critiques que celles adressées plus haut au SEEA 1993. Puisqu'ils ont comme contrepartie un transfert en capital de la Nature à l'Economie, leur inclusion-juxtaposition dans l'évaluation de la demande finale aux coûts totaux ne modifie pas le circuit économique de la production au sens du SCN.

Cette approche modeste et prudente est beaucoup moins ambitieuse que l'approche de la théorie économique que l'on pourrait qualifier de « théorie de l'équilibre général

généralisé »². Il s'agit aussi pour cette dernière de compléter la représentation de l'économie du SCN, mais en quelque sorte en densifiant celle-ci. La richesse (wealth) est étendue de manière à inclure tous les types d'actifs, en particulier les actifs naturels, le capital humain et le capital social. De même les services qui leur sont liés doivent être pris en compte. Tous les actifs sont économiques. Le revenu national, dans la perspective hicksienne, est calculé sous la contrainte que la variation de la richesse totale ne soit pas négative. Il s'agit du revenu soutenable / durable.

Il est généralement reconnu que, du fait notamment des problèmes que pose l'estimation en valeur monétaire des actifs naturels et de leurs services, l'approche de la durabilité relève d'exercices de modélisation « hard » particulièrement complexes. La mesure du revenu soutenable / durable ne peut donc pas être ce que le SCN chercherait à mesurer dans une optique qui reste autant que possible d'observation, même si, en particulier pour le calcul de la consommation de capital fixe, une modélisation « soft » doit être mise en œuvre. Dans le domaine qu'il vise à couvrir, le SEEA se heurte à la même difficulté.

Dans tous les cas de figure évoqués dans cette première partie, apparaît la nécessité de progrès considérables dans la représentation comptable et la mesure de la Nature.

2. ELABORER UNE REPRESENTATION COMPTABLE DE LA NATURE

Dans cette orientation, élaborer une telle représentation devient l'objectif central, même si elle peut être formulée comme visant à apporter des suppléments aux comptes nationaux du SCN.

Comme la question de l'extraction de ressources naturelles (marchandes) est traitée à part en tant que question spécifique, on vise ici la représentation des « écosystèmes ».³ Celle-ci n'a pas été traitée par le SEEA 1993 ou 2003. En revanche le volume 2 du SEEA 2012 - 2013 en cours d'élaboration va lui être consacré, à titre expérimental.

Dans l'attente de ce volume, on peut prendre une vue d'ensemble des problèmes en se reportant aux travaux de l'Agence européenne de l'environnement (AEE), et en particulier à ceux de Jean - Louis Weber⁴. La dernière publication de celui-ci est « An experimental framework for ecosystem capital accounting in Europe » [EEA Technical report No 13 / 2011] . Elle est, je suppose, une pièce centrale dans les discussions en cours.

Cette comptabilité est **d'abord et principalement une comptabilité physique**. Elle comporte

² On peut considérer cependant qu'elle n'est pas en contradiction avec elle dans la mesure où elle permet de dégager, de manière empirique, un justement de l'épargne représentatif de la consommation d'actifs naturels dégradés.

³ On parle de plus en plus en termes d' écosystèmes en politique environnementale comme dans les travaux de recherche. La question de savoir si la notion recouvre aussi les gisements de ressources naturelles non renouvelables ne paraît pas clairement tranchée. J'emploie dans ce texte le terme Nature comme recouvrant à la fois les gisements et les écosystèmes

Par ailleurs, on aura pu remarquer que le terme « écosystème » est de plus en plus employé dans les médias avec un sens plus large. On parle ainsi de l' « écosystème de Facebook ». Il s'agit en quelque sorte d'un écosystème « économique ». Le préfixe « éco » qui voulait dire « écologique » (système écologique) veut alors dire plutôt « économique » (le système économique de Facebook), mais avec une connotation organique qui évoque une symbiose entre unités économiques analogue à celle qui existe dans la Nature entre unités naturelles. Si l'usage économique du terme écosystème continuait à s'étendre, il faudrait alors sans doute préciser, pour éviter la confusion, que l'on traite des « écosystèmes naturels » quand c'est le cas.

⁴ Dès la publication en décembre 1986 du volume « Les comptes du patrimoine naturel » (les collections de l'inséé, série C, no 137 - 138), Jean - Louis Weber esquissait, dans son chapitre sur le système de comptes du patrimoine naturel, des « comptes d'écozones »

[A] un compte des stocks de surfaces couvertes par type de couverture (artificielles, arables, forestières, etc...) et des flux de changement dans les modes de couverture

- [B] un compte du carbone / biomasse des écosystèmes
- [C] un compte de l'eau des écosystèmes
- [D] des comptes de « Landscape green infrastructure »
- Ceux-ci sont assez complexes. Ils visent à mesurer « la capacité ou le potentiel des écosystèmes à fournir des services d'écosystèmes d'une manière soutenable ». Sont visés ici les services de régulation et les services culturels (au sens large y compris pour les loisirs). Faute de pouvoir, au moins pour le moment, les mesurer de manière analytique, on les représente de manière holistique par la capacité du stock de capital (infrastructure écologique, paysages et rivières) à continuer à les fournir au cours du temps. A une étape du processus de calcul, on pondère les hectares de types de surfaces couvertes par leur « greenness » (faut-il traduire par leur « vertitude » ?)
- [E] un compte de la biodiversité des écosystèmes.
- L'objectif ici est d'estimer l'état de santé des écosystèmes au regard de la biodiversité , pas la biodiversité elle - même

Toujours en unités physiques, cette comptabilité comporte des tableaux de synthèse. La difficulté à surmonter à ce stade est l'absence d'unité commune entre les trois groupes de services d'écosystèmes (production de carbone / biomasse, eau fraîche, services fonctionnels) et les actifs qui les fournissent.

La solution retenue est de partir du stock de carbone / biomasse, considéré comme primaire pour la vie, et de l'ajuster au vu des contraintes de l'accessibilité à l'eau fraîche, de la maintenance des paysages et des potentiels des rivières et de la conservation de la biodiversité.

A partir de là, sont établis :

[F1] un compte du potentiel total du capital des écosystèmes

Celui - ci est calculé avec l'unité commune de mesure visée ci - dessus appelée « Equivalent unité de potentiel d'écosystèmes » (EPUE en anglais).

[F2] un compte de dégradation territoriale du capital des écosystèmes par facteur de stress (changements dans les types de surfaces couvertes, dans les structures des paysages et des rivières, surexploitation des ressources biologiques, rejets de déchets, pollution y compris par les gaz à effets de serre).

[G] un tableau de demande et d'accessibilité aux services des écosystèmes par type d'écosystème et par tête de population environnante.

[H] le bilan (compte de patrimoine) physique : actifs et passifs (en Equivalents unité de potentiel d'écosystèmes).

Celui - ci reprend les actifs du compte F1 et introduit, en dette, la dégradation physique des écosystèmes territoriaux (domestiques), plus la dégradation liée aux importations, moins celle qui est liée aux exportations, moins la restauration d'écosystèmes

Après cette représentation comptable physique dominante, **quelques tableaux sont proposés en termes monétaires :**

[I] Estimation de coûts unitaires de restauration par facteurs de stress.

Ceci est un point crucial de la démarche. Les coûts unitaires par EPUE proviennent de l'analyse de dépenses effectives ou de coûts de programmes de restauration, à partir de travaux d'experts et d'institutions diverses.. Ils sont à calculer par types d'écosystèmes, problèmes, régions.

[J] Dépréciation du capital territorial (domestique) des écosystèmes.

Ceci est le produit de la dégradation physique en EPUE (tableau F2) par les coûts unitaires (tableau I)

[K] Calculs du même type pour la dégradation et la dépréciation incluses dans le commerce extérieur

On remarquera au passage que l'estimation des tableaux J et K de l'étude analysée correspond à l'estimation des « coûts écologiques non payés par la demande finale résidente » que j'ai présentés de mon côté dans la proposition résumée brièvement dans la première partie de la présente note..

On est bien, jusqu'à ce point, dans l'optique d'une représentation comptable de la Nature (quasi synonyme : « des écosystèmes »).

La démarche proposée par Jean - Louis Weber et brièvement présentée ci - dessus comporte un certain nombre de points cruciaux qu'il peut être bon de rappeler.

Dans la comptabilité physique, il s'agit en particulier :

- de pondérer des hectares de types de surfaces couvertes par leur « greenness » (cte D)
- d'estimer l'état de santé des écosystèmes au regard de la biodiversité (cte E)
- d'estimer une unité EPUE (équivalent unité de potentiel d'écosystèmes) qui joue un rôle essentiel pour calculer le potentiel total du capital des écosystèmes (cte F1) et sa dégradation par facteur de stress (cte F2)

Dans les tableaux en termes monétaires, l'estimation de coûts unitaires par EPUE de restauration des écosystèmes par facteurs de stress est stratégique (cte I)

On ne saurait sous - estimer la difficulté de l'exercice. Très probablement des variantes d'une telle représentation peuvent être imaginées et seront élaborées. Cependant il est souhaitable que le SEEA volume 2 présente, certes à titre expérimental, une élaboration de ce type et les problématiques qu'elle comporte. .

Pourrait - elle s'insérer à terme dans le SCN lui - même ? Si on pense au SCN au sens de comptes , implicitement, économiques du traditionnel « Livre bleu », ma réponse serait « non ».

En revanche on pourrait envisager que le Système de comptes nationaux (je préfère pour ma part parler de Système de comptabilité nationale) devienne plus englobant que le SCN actuel. Il pourrait comprendre trois parties :

- i. le sous - système des comptes de l'Economie (pour l'essentiel le SCN actuel)
- ii. le sous - système des comptes de la Nature
- iii. le sous - système des relations entre l'Economie et la Nature

avec peut - être, en codicille, quelque chose sur les comptes de la Planète.

Sur la représentation des relations entre l'Economie et la Nature, les questions difficiles restent, me semble - il, conflictuelles. Manifestement certains, nombreux peut - être, continuent à viser un ajustement à la baisse en valeur nominale de certains agrégats, en particulier le PIN. La dégradation des actifs naturels est alors traitée purement et simplement comme un supplément de consommation de capital fixe, toutes choses égales par ailleurs⁵. Il s'agit alors d'une sorte d' internalisation statique ex post de coûts additionnels. Je reste convaincu qu'une telle démarche est une impasse. Elle est reprise, hélas !, dans le texte de Jean - Louis Weber résumé en partie ci - dessus. Il est vrai que ce texte évoque aussi la notion de consommation finale aux coûts totaux (at Full Price).[tableau M]. Mais je reste

⁵ La différence de nature entre la solution d'un ajustement du PIN au titre de l'extraction de ressources naturelles marchandes non renouvelables retenue par le SEEA 2012 (vol.1) et l'hypothèse d'un ajustement du PIN au titre de la dégradation d'actifs naturels non marchands doit être bien perçue. Dans le premier cas, on soustrait une estimation de l'épuisement du stock de la valeur marchande du produit extrait qui l'englobe effectivement. Dans le second cas, on veut soustraire une estimation de la dégradation des actifs naturels de la valeur marchande des produits de l'activité économique à l'origine de cette dégradation , valeur qui, par hypothèse, ne la contient pas.

également convaincu que les deux notions (valeur nominale de l'agrégat du PIN réduit et valeur nominale de la Consommation finale augmentée) sont incompatibles⁶ dans un système intégré avec prise en compte des relations entre l'Economie et la Nature

.3. FOURNIR UNE REPRESENTATION COMPTABLE (VRAIMENT) INTEGREE DE L'ECONOMIE ET DE LA NATURE ?

Le point d'interrogation ici a une double fonction, dans la mesure où, outre poser la question elle - même, il exprime le doute dans lequel je me trouve quant à la manière de la concevoir.

Une première façon de l'entendre serait de viser une description physique intelligible (avec des concepts, des classifications, des unités statistiques, des unités de mesure) des processus à l'œuvre dans l'Economie et dans la Nature, envisagés sous l'angle des interactions entre ces deux entités. Des éléments de ce type sont à l'œuvre par exemple dans les travaux qui portent sur les émissions de polluants et les fonctions (services rendus) remplies par les milieux naturels pour, dans certaines limites, les absorber, les stocker, les transformer, en compenser les effets nocifs pour la Nature et pour les populations. Peut - on imaginer de fournir pour la Planète une représentation de ces processus à un niveau qui ne soit ni macro (impossibilité de la concevoir de façon intelligible à ce niveau), ni micro (impossibilité alors de la maîtriser), mais de type meso ?

Une autre manière d'entendre la question posée, serait de chercher à montrer ce qui, dans les « résultats » de la super - entité Planète « revient vraiment » respectivement à l'Economie et à la Nature. Une question de ce genre se trouve posée, me semble - t - il, dans les travaux qui visent à estimer, en termes monétaires, la valeur de certains services de type intermédiaire rendus par la Nature, par exemple les services de pollinisation fournis par les abeilles.

Il faut distinguer, dans les cas de ce genre, ceux dans lesquels le service - fonction est menacé ou limité en partie seulement. On semble alors se poser le plus souvent la question de savoir comment et à quel coût il serait possible pour l'Economie d'obtenir le même service par une méthode de substitution « non naturelle ». Une telle approche paraît de bon sens tant que l'on se place raisonnablement à la marge. Cependant on lit parfois ici ou là des estimations qui portent sur la valeur monétaire globale du service - fonction en question à l'échelle de la Planète toute entière et qui semblent avoir été obtenues en extrapolant les résultats d'études de cas plus ou moins étendues.

A supposer que de telles extrapolations soient jugées, pour certains services, acceptables, on peut se demander si des démarches analogues auraient du sens dès lors que l'on chercherait à les généraliser à la totalité des services intermédiaires rendus par la Nature à l'Economie. Une telle généralisation supposerait à la limite que l'on voudrait répondre à la question « combien en coûterait - il à l'Economie de se passer complètement de la Nature ? ». Une question qui porte en elle sa propre négation.

Si l'on s'en tient à des questions moins ambitieuses, à la marge, dont on a vu plus haut qu'elles étaient légitimes, le problème se pose de savoir comment combiner la valeur monétaire ainsi attribuée à certains services de la Nature avec la valeur monétaire

⁶ En effet les coûts écologiques non payés ne peuvent pas être traités à la fois comme une CCF additionnelle, qui laisse les prix économiques des produits inchangés, et comme une valeur additionnelle de la consommation / demande finale qui estime celle - ci aux coûts totaux. J'ai développé ce point dans une note en cours de révision avant publication « Vers l'estimation de la demande finale aux coûts totaux (coûts économiques payés plus coûts écologiques non payés) dans un cadre central de comptabilité nationale élargie. » (version intérimaire janvier 2012 ; une version complètement révisée, en anglais seulement pour le moment, est placée sur le site <http://www.iariw.org>, voir le programme de la Conférence de Boston, USA, August 5-11, 2012)

marchande des biens et services économiques à la production desquels les premiers contribuent.

On lit souvent ici ou là qu'il s'agit de décomposer (« disentangle ») la valeur marchande des biens et services économiques concernés entre une composante naturelle et une composante économique. S'il s'agit de soustraire la première de la valeur marchande pour obtenir la seconde, cela suppose que les valeurs marchandes représentent les « vraies » valeurs des biens et services et que les rapports de prix marchands représentent les « vrais » rapports de prix, alors que justement tout l'effort de prise en compte de la valeur de la Nature repose sur l'idée de base que ni les services de la Nature, ni les éventuels coûts écologiques ne sont pris en considération dans les relations marchandes.

Mon sentiment est que chercher à estimer ce qui revient respectivement à la Nature et ce qui revient à l'Economie ne relève pas d'ajustements statiques de ce type. Y a-t-il des voies que des modélisations pourraient explorer ? Je ne me sens pas la compétence d'y répondre. Et peut-être la question est-elle mal posée dans les paragraphes qui précèdent.

Dans une représentation comptable intégrée de l'Economie et de la Nature, un problème analogue à celui des services intermédiaires rendus par la Nature se pose pour les services fournis par celle-ci aux personnes en tant qu'utilisateurs finals. Ici la question est en principe plus simple que pour les services intermédiaires puisque les services finals en question ne sont pas par hypothèse physiquement intégrés dans des biens et services marchands. Ils sont distincts. Les économistes ont développé des méthodes afin de pouvoir leur attribuer une valeur en unités monétaires. La plus connue et sans doute la plus utilisée,⁷ celle de la valorisation contingente, consiste à demander aux populations concernées combien elles accepteraient de payer, s'il le fallait, pour disposer de services dont elles bénéficient gratuitement ou combien elles accepteraient de recevoir pour en être privées à l'avenir.⁷

Largement acceptées dans un cadre micro-local, ces méthodes font l'objet de nombreuses interrogations. Leurs résultats sont très liés aux contextes spécifiques dans lesquels on les met en œuvre. Mais comme elles sont coûteuses, leur généralisation est difficilement envisageable. L'extrapolation ou du moins le transfert de leurs résultats pose des questions délicates. On est donc loin de pouvoir disposer d'une estimation complète au niveau macro de la valeur de ces services.

Mais deux questions redoutables se posent encore.

La première est en quelque sorte métaphysique. Est-il concevable d'essayer d'estimer par de telles méthodes une valeur en unités monétaires des services vitaux (fournir de l'air et de l'eau indispensables à la vie) ? Cette question pose le problème plus général de l'identification et du traitement du capital naturel critique. Les réponses théoriques qui peuvent être apportées ne semblent pas susceptibles d'ouvrir la voie d'estimations praticables

La seconde question est plus terre à terre, sans être simple pour autant. Peut-on agréger des valeurs contingentes qui mesurent des surplus du consommateur et des valeurs de transactions (marchandes ou quasi-marchandes) qui les excluent ? Poser cette question soulève le problème connexe suivant qui ne semble pas en général être perçu : les valeurs en unités monétaires que les démarches du type de la valorisation contingente estiment constituent-elles des valeurs monétaires ?

Une question subsidiaire (ou préliminaire peut-être) : les services finals fournis par la Nature aux personnes sont-ils de manière générale dénombrables en termes physiques ? (voir à ce propos la présentation succincte ci-dessus du cte D de Jean-Louis Weber).

⁷ Certains des services concernés, mais pas tous, sont individualisables et effectivement individualisés. Ils bénéficient à des populations nettement circonscrites. Cependant les bénéficiaires peuvent évoluer au cours du temps et les échelles de valeur évoluer.

4. RELATIONS ENVIRONNEMENTALES ENTRE AGENTS ECONOMIQUES

La notion de dommages environnementaux recouvre un ensemble de dommages plus large que celui des atteintes à la Nature causées par les activités économiques.

En premier lieu, comme on l'a vu dans les parties 2 et 3 de cette note, la dégradation d'actifs naturels se traduit par une réduction de la capacité des écosystèmes de fournir aux populations des services d'écosystèmes de manière soutenable (voir cte D de la proposition Weber). Cette perte de services est l'autre facette des dommages écologiques. Cependant l'estimation en valeur monétaire de la dégradation des actifs naturels (aux coûts d'abstention ou de restauration) et celle des services perdus (pour faire court, en valeur contingente) n'ont pas de raison d'être égales. La première est une valeur d'offre (ce qu'il en coûterait de rétablir la capacité des écosystèmes dégradée). La seconde est une valeur de demande (ce que les bénéficiaires des services en question seraient prêts à payer pour en retrouver la jouissance).

En second lieu, les facteurs de stress qui sont à l'origine de la dégradation des écosystèmes (voir cte F2 de la proposition Weber) peuvent provoquer des dommages aux personnes ou à leur patrimoine économique. Ces dommages peuvent être directs (parfois seulement en apparence lorsque le rôle intermédiaire de la modification du milieu naturel est difficile à appréhender) ou indirects, via la dégradation quantitative et qualitative de certains actifs naturels. Ainsi la pollution atmosphérique ou celle des sources et des cours d'eau peut - elle entraîner une morbidité ou une mortalité additionnelle.

En troisième lieu, certaines activités économiques de production ou de consommation peuvent provoquer des dommages aux personnes ou à leur patrimoine économique sans être à l'origine de dégradations d'actifs naturels sauf, le cas échéant de manière collatérale. Il en est ainsi des accidents de la circulation, des nuisances liées au bruit ou de la délinquance. On peut qualifier les dommages de ce type de dommages environnementaux sociétaux.

Ainsi, envisagés sous l'angle des effets sur la qualité de vie des populations, on peut distinguer principalement trois types de dommages environnementaux subis par celles - ci :

1. la perte de services d'écosystèmes due à la dégradation d'actifs naturels
2. l'occurrence de nuisances / dommages pour les personnes ou leurs biens économiques résultant de la dégradation d'actifs naturels ou directement des facteurs de stress à l'origine de cette dégradation
3. l'occurrence de nuisances / dommages pour les personnes ou leurs biens économiques n'impliquant pas la dégradation d'actifs naturels.

Les dommages causés peuvent être analysés suivant l'origine des facteurs de stress (types d'activités ou d'agents économiques impliqués)

Les dommages supportés peuvent être analysés suivant leur effet final (types d'activités et d'agents économiques touchés)

Ainsi le SEEA 1993 distinguait - t - il les « coûts causés » et les « coûts supportés ».

Dans certains cas, on peut relier directement (individuellement) les agents qui sont à l'origine des coûts causés et ceux qui en subissent finalement les effets. Dans d'autres, les relations concernent des groupes d'agents économiques. Ainsi, en matière de réchauffement climatique, la distinction entre les zones / groupes sociaux à l'origine des émissions de gaz à effet de serre et les zones / groupes sociaux qui subissent ou subiront les effets du réchauffement est - elle un thème central.

Idéalement, on aimerait disposer, pour éclairer certains aspects des politiques environnementales, d'un tableau croisé articulant les coûts causés et les coûts supportés selon des catégories d'agents ou d'activités significatives de part et d'autre. Un tel tableau pourrait prendre la forme d'un ensemble de matrices permettant de relier ces deux points de vue.

Une telle approche pourrait fournir à l'évolution future du SEEA un fil conducteur ambitieux sans que son réalisme (capacité de mise en œuvre effective) puisse être probablement vérifié *ex ante*.

Cependant certains tableaux complémentaires pourraient plus modestement être envisagés. Par exemple un tableau des coûts environnementaux de la morbidité et de la mortalité additionnelle pourrait y figurer, en même temps que dans les comptes de la santé. Plus généralement, la recherche d'articulations entre divers types de comptes satellites (environnement et santé ; environnement et mobilité / transport) est une voie qui pourrait contribuer à étendre le champ couvert par la comptabilité nationale entendue au sens large.

EN GUISE DE CONCLUSION ;

Les études à visée décisionnelle cherchent à couvrir un champ plus ou moins étendu des phénomènes visés dans cette note. En général, elles sont d'autant plus ambitieuses et « sophistiquées » en « profondeur / intensité » qu'elles concernent des problèmes plus micro - locaux

Il y a là une source importante d'incompréhension entre nombre d'économistes environnementalistes et les comptables nationaux. Les premiers ont tendance à penser que puisque la théorie sur laquelle ils se basent et les méthodes qu'ils en dérivent leur permettent d'obtenir des résultats importants en termes d'extension des valorisations monétaires à des phénomènes non marchands et d'analogie des processus de choix avec ceux qui sont en jeu dans les relations marchandes, leur approche est applicable au niveau macro , celui de la comptabilité nationale, avec certes quelques difficultés empiriques qu'il convient de s'efforcer de résoudre. Ainsi trouve - t - on dans beaucoup d'études quelques paragraphes évoquant de manière un peu rituelle les progrès que ces études devraient permettre aux comptes nationaux d'effectuer, en particulier dans la correction de certains agrégats

De leur côté, les comptables nationaux, de crainte peut - être d'apparaître insuffisamment respectueux devant les prescriptions de la théorie économique, ne s'efforcent pas suffisamment à mon sens de préciser les problèmes que posent les relations entre la théorie comme instrument d'aide à la décision et l'observation et ses méthodes comme base de construction de systèmes d'information à visée moins immédiatement utilitaire.

Les frontières potentielles de la comptabilité nationale satellite, en l'occurrence le SEEA, ne sont pas prédéterminées et demandent à être explorées dans un processus dynamique qui a été esquissé ci - dessus sur quelques points. Il est probable cependant que ces frontières resteront en deçà des horizons que la théorie explore. Ainsi peut - on douter, par exemple, qu'une estimation en termes monétaire du type consentement à payer pour les services finals des écosystèmes puisse être réalisée au niveau macro.

A fortiori, il est peu probable que le SCN / SEC - Cadre ou système central puisse chercher à couvrir l'ensemble des thèmes évoqués ici. Même pour celui - ci cependant des progrès considérables sont possibles. On ne s'étonnera pas si j'écris in fine que la clef des progrès dans la prochaine période est l'introduction dans ce Système de l'estimation de la demande finale résidente aux coûts totaux.